



# CONSEIL GENERAL ATTALENS

## PROCES VERBAL

### SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU MARDI 5 MARS 2013

#### ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2012
3. Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2012
4. Présentation de la planification scolaire
5. Modification et approbation du budget d'investissements 2013
  - 5.1. Financement du mandat d'étude allant jusqu'au devis de soumission pour l'extension du bâtiment scolaire le Renard
    - 5.1.1. Présentation de la démarche et de l'échéancier
    - 5.1.2. Rapport de la Commission financière
    - 5.1.3. Approbation du crédit d'investissement relatif au financement du mandat d'étude allant jusqu'au devis de soumission pour l'extension du bâtiment scolaire le Renard
  - 5.2. Approbation de la modification du budget d'investissements 2013
    - 5.2.1. Rapport de la commission financière
    - 5.2.2. Approbation de la modification du budget d'investissements 2013
6. Informations du Conseil communal
7. Divers

\* \* \* \* \*

**Mme Denise Karlen**, Présidente du Conseil général (ci-après CG), salue ses collègues du CG, le public, le Conseil communal (ci-après CC), les représentants de la presse et leur souhaite la bienvenue.

Six Conseillers communaux sont présents. Mme Luciane Lapière est excusée.

**Mme la Présidente** demande à M. Gabriel de rejoindre le bureau afin de remplacer M. Roland Dumoulin.

#### **1. Appel**

Présents : 28 conseillers généraux

Excusé : M. Roland Dumoulin

Absent : M. Raymond Tinguely

Le quorum étant atteint, **Mme la Présidente** constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

## **2. Approbation du procès verbal du 10 décembre 2012**

Le procès verbal a été remis aux Conseillers généraux dans les délais légaux.

**M. Menoud**, en page 5, relève un doublon pour son intervention. Il convient donc de supprimer « en négatif ».

Cette remarque étant apportée, **Mme la Présidente** soumet le procès verbal à l'approbation du CG avec la modification demandée.

**Au vote, le procès-verbal du 10 décembre 2012 est approuvé par 27 voix. Il y a une abstention.**

## **3. Approbation du procès verbal du 11 décembre 2013**

Le procès verbal a été remis aux Conseillers généraux dans les délais légaux et n'appelle aucune remarque particulière. **Mme la Présidente** soumet ce dernier à l'approbation du CG.

**Au vote, le procès-verbal du 11 décembre 2012 est approuvé par 28 voix.**

## **4. Présentation de la planification scolaire**

**Mme la Présidente** donne la parole à **M. André Blunsch**i, Conseiller communal. Ce dernier donne les explications relatives à la planification scolaire jusqu'à la rentrée 2017-18. Le CC est parti de la situation actuelle de l'année scolaire 2012-13 en tenant compte des prévisions du contrôle de l'habitat pour les enfants qui commenceront l'école enfantine ces prochaines années. Le travail s'est basé sur plusieurs hypothèses. Premièrement, la structure d'âge à l'école reste identique à l'actuelle. Ensuite, chaque famille qui s'installe dans un 3 pièces et plus compte 1.5 enfant. Sur la base de ces hypothèses, le CC a repris les données du PAL en intégrant le potentiel constructible de chaque nouvelle zone. Le nombre d'enfants potentiels en a été déduit. **M. Blunsch**i présente ensuite la répartition de toutes les zones à bâtir et l'analyse année après année de l'évolution des effectifs scolaires et du nombre de classes en fonction du nombre d'élèves (données par ordonnance du Conseil d'Etat). Le résumé de l'évolution des effectifs scolaires met en évidence un maximum de 32 classes pour l'année scolaire 2016-17. Le CC a également tenu compte des reliquats de l'ancien PAL avec 66 logements potentiellement constructibles, soit presque 100 élèves supplémentaires. Le groupe de travail mis en place a également abordé les sujets suivants :

- taille des futurs cercles scolaires : la DICS ne donne pas de maximum, mais au-delà de 700 élèves les communes doivent mettre en place un autre système de gestion qui peut s'approcher du système des écoles de quartier.
- Agrandissement chauffage à distance : avec un volume bâti plus important se pose la question de l'approvisionnement en plaquettes. De plus, Groupe E devra installer un électrofiltre d'ici 2015.
- Collaboration scolaire : possible, mais doit être limitée dans le temps. La collaboration ne pourra pas se poursuivre avec Remaufens, ce d'autant plus que nous arrivons à nos propres limites d'accueil.
- Intégration des enfants des écoles spécialisées : liée à la nouvelle loi scolaire. Cela va toucher quelques enfants (3 à 4).
- Accueil extrascolaire : la tendance va aller vers plus de capacité d'accueil.
- Construction et suite des cours dans le même bâtiment : gestion du chantier pour que tout puisse se passer au mieux.
- Plan des locaux pour 650 élèves : cet élément a été déterminé par l'adjoint à l'architecte cantonal. Il s'agit d'une configuration idéale qui peut être réalisée par étapes.
- Le bâtiment des Roses pourrait accueillir 3 nouvelles salles de classes par surélévation.

**M. Menoud** demande ce qui explique le pic à Granges en 2015-16.

**M. Blunsch**i répond qu'il s'agit de la réalisation d'une zone à bâtir. Il ajoute que **M. Praz**, Conseiller communal à Granges, a repris les données d'Attalens en lissant les arrivées sur plusieurs années. Il arrive aussi à un maximum de 32 classes.

**Mme Kenkies** demande si la DICS peut imposer le programme des locaux tel que présenté.

**M. Blunsch**i répond qu'il s'agit de la situation idéale. Mais déjà aujourd'hui nous sommes en sous-effectif pour l'ACT-ACM, les bricolages se faisant aussi dans les classes.

**M. Menoud** demande si ce programme est pris en compte pour le cahier des charges du concours.

**M. Blunsch**i répond que le cahier des charges demande 9 salles de classes, 3 salles d'appui et 2 bureaux administratifs.

**M. Menoud** demande si la mise à niveau du programme des locaux est planifiée financièrement ces prochaines années et quelle est la vision du CC dans le temps.

**M. Blunsch**i relève que les salles ACT-ACM ne constituent pas une priorité absolue, puisque même actuellement nous sommes en-dessous des normes. Cela pourra se déterminer ces prochaines années en fonction de la capacité financière de la commune.

**M. Alibert** demande à quoi correspond l'agrandissement du chauffage à distance.

**M. Blunsch**i répond qu'il s'agit de prévoir la place pour l'installation de l'électrofiltre.

**M. Tornare** demande si les classes prévues font partie du même projet d'extension.

**M. Blunsch**i répond que les 9 salles de classes sont prévues dans le projet d'extension du Renard.

**M. Guillaume Savoy** demande quelle est la vision du CC par rapport au futur du cercle scolaire, ceci en lien avec une éventuelle fusion de communes. Comment peut-on imaginer le futur avec Bossonnens et Remaufens par exemple ?

**M. Blunsch**i rappelle qu'au-delà de 700 élèves, il pourrait être envisageable de construire sur un autre périmètre dans l'objectif de réaliser des écoles de quartier. En cas de fusion, la construction de nouvelles salles de classe sur d'autres sites pourrait être envisageable.

**M. Guillaume Savoy** demande quelle serait l'idée du CC dans un tel cas de figure, puisque le nombre d'élèves sera important d'ici 5 ou 6 ans.

**M. Blunsch**i répond qu'il s'agira de discuter avec les communes partenaires pour savoir comment évoluera leur démographie, en fonction de la disponibilité de leurs locaux. La concrétisation dans 5 ou 6 ans n'est pas définie.

**M. Conus** demande s'il est possible de faire chemin inverse. Au lieu de construire à Attalens, peut-on imaginer de rouvrir des classes à Granges en utilisant des locaux inutilisés. Cela redonnerait également de la vie à Granges.

**M. Blunsch**i répond que cette décision appartient à Granges. Mais s'il faut ouvrir 1 ou 2 classes, cela paraît difficile. Qui plus est, le CC n'a pas été approché par Granges dans ce sens.

**M. Bernard** estime que la réponse donnée à Guillaume Savoy n'est pas satisfaisante. Qu'en est-il du PAL de Remaufens ou de Bossonnens ? Que vont faire ces communes et quelle est leur perspective au niveau des écoles ? Il a l'impression d'un certain esprit de clocher et estime que la planification au niveau géographique ne va pas assez loin.

**M. Blunsch**i répond que fusion ou pas, cela ne change rien pour nous à court terme. Nous devrions atteindre une limite avec 650 élèves. Une fois cette limite atteinte, de nouvelles réflexions pourraient se faire : écoles de quartier ou collaboration avec d'autres communes. Actuellement, c'est aller un peu vite tant au niveau des fusions que de l'emplacement d'éventuels futurs bâtiments.

**M. Bernard** estime qu'il s'agit de l'occasion rêvée d'intégrer la réflexion sur les fusions de communes. Le Canton peut également faire des projections.

**M. Michel Savoy**, Syndic, précise la vision à long terme du CC. Concernant les prévisions du Canton, il a déjà fallu se « battre » lors des dernières constructions pour prouver la clause du besoin. Si on se base uniquement sur les données du Canton, on ne pourrait demander que 4 classes. C'est donc sur la base de notre travail interne que nous pouvons donner des informations plus réalistes et étayer la demande pour 9 classes. Le Canton ne veut pas qu'on construise de classes vides. Mme Chassot donnera d'ailleurs une information aux communes concernant les cercles scolaires dans le cadre de la révision de loi. Il estime toutefois que c'est un bien pour Attalens que de faire son possible pour maintenir un cercle scolaire attrayant sur un seul site. Il faut défendre les intérêts des Attalenois avant tout. L'agrandissement qui sera proposé est considéré comme réaliste. Finalement, par rapport aux fusions de communes, si nous considérons qu'il faudrait environ 5 ans pour finaliser un processus de fusion, le CC ne peut pas se permettre d'attendre autant.

**M. Bernard** reconnaît le besoin de classes. Il se demande toutefois s'il ne faut pas aussi faire ce travail de projection ailleurs dans le district.

**M. le Syndic** répond que les discussions entre cercles scolaires ont déjà eu lieu et qu'elles devraient s'intensifier dans le futur après la présentation de Mme Chassot. De sa propre initiative, le CC a suscité la réflexion avec les communes voisines et le Préfet, mais cela prend du temps et nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre.

## **5. Modification et approbation du budget d'investissements 2013**

### **5.1. Financement du mandat d'étude allant jusqu'au devis de soumission pour l'extension du bâtiment scolaire le Renard**

#### *5.1.1. Présentation*

**M. Blunsch**i présente la démarche liée aux procédures des marchés publics. Deux possibilités étaient offertes au CC : organiser un concours d'idées sur l'ensemble du périmètre ou un concours de projet limité à l'extension d'un bâtiment. Le CC a choisi la 2<sup>ème</sup> solution, notamment pour épargner du terrain. La procédure suivra celle d'un concours d'architecture à un degré en procédure ouverte. Les résultats seront présentés au public le 5 septembre à 17h00. Le planning d'intention consiste à démarrer les travaux en février-mars 2014 pour que les bâtiments soient prêts à la rentrée scolaire 2015-16. Ce planning d'intention correspond à la planification des effectifs scolaires. Les membres de la commission de bâtisse seront les suivants : A. Blunsch, J.-A. Vulliens, L. Lapiere, C. Houriet (Granges), S. Beaud (ComFin), M. Dayer (responsable d'établissement), G. Savoy (chef du service technique) et G. Colliard (chef concierge).

**M. Menoud** demande s'il est possible de fixer des dédites financières en cas de retard dans la construction.

**M. le Syndic** répond que si nous suivons cette dynamique, il faut aussi prévoir des bonus en cas d'avance.

**M. Menoud** demande quelle sera la composition du jury.

**M. Blunsch**i répond qu'il s'agit des mêmes 3 membres du CC pour les non professionnels. Les membres professionnels du jury sont les suivants : MM. Agustoni, Ruffieux et Frei et Mme Javet.

**M. Menoud** relève que le CG n'est pas représenté dans le jury, alors qu'on va lui demander un crédit d'investissement. Il en est de même dans la commission de bâtisse.

**M. Blunsch**i répond que les non-professionnels doivent être moins nombreux que les professionnels. Si on augmente le nombre de non-professionnels, il faut alors plus de professionnels, ce qui engendre plus de frais. Quant à la composition de la commission de bâtisse, elle est presque identique à la dernière.

**Mme Kenklies** relève qu'une présence féminine plus marquée serait souhaitable. Une enseignante pourrait amener un regard différent sur l'utilisation des salles de classe.

**M. Guillaume Savoy** relève que la commission telle que présentée est constituée de 8 membres. Ne serait-il pas utile de l'élever à 9 pour avoir une majorité lors de décisions.

**M. Blunsch**i répond que la commission financière a une voix consultative. Le chiffre est donc impair.

**M. Menoud** relève que toute commission est consultative, puisque c'est le CC qui prend les décisions. Si la commission financière a un strapontin, M. Menoud s'opposera à la construction de ces salles. Par ailleurs, ce n'est pas ce qui lui a été dit. Il souhaite donc que l'on protocalise que le membre de la commission financière aura le même poids que tout autre membre de la commission.

**M. Blunsch**i répond que si le nombre est pair, alors le Président de la commission fait la différence.

**Mme la Présidente** demande à **M. Tangerini**, administrateur, sa position. Ce dernier répond que chaque commission doit donner un préavis à l'attention du CC. Toutes les voix des membres de la commission sont reportées au Conseil communal via un préavis.

**M. Alibert** propose d'ajouter une enseignante à la commission de bâtisse.

**M. Menoud** propose alors que Mme Gamper, enseignante et conseillère générale, en fasse partie.

Mme Gamper étant candidate, **Mme la Présidente** soumet cette proposition au vote du CG.

**La proposition est acceptée par 21 voix. Il y a 7 abstentions.**

**Mme Gamper** accepte son mandat.

**M. le Syndic** prend acte de la proposition du CG. S'agissant d'une compétence du CC, il faudra l'avaliser en séance.

**M. Conus** demande ce qui fait la distinction entre les membres du jury professionnels et les non-professionnels.

**M. Blunsch**i répond que les membres professionnels doivent être architectes SIA.

**M. Menoud** demande quelle est l'enveloppe financière du projet.

**M. Blunsch**i répond que le CC sera attentif à ce que les chiffres indiqués dans le cahier des charges soient respectés au plus près. Il faut tenir compte d'environ Fr. 500'000.- à Fr. 700'000.- par salle de classe. Il faut aussi savoir qu'à futur le bâtiment du Renard devra être mis en conformité.

**M. Dominique Beaud** demande si le jury pourra tenir compte du coût qui sera donné par les concurrents.

**M. Vulliens**, Conseiller communal, répond qu'il n'y a pas de coût indiqué lors du rendu des projets.

**M. Menoud** demande quel est l'ordre de grandeur prévu par le CC. S'agit-il d'une fourchette de 4 à 5 millions de francs ?

**M. Blunsch**i répond par l'affirmative. Le projet sera toutefois choisi sans connaître précisément les montants.

**M. Alibert** a l'impression que le coût du projet est en principe indiqué.

**M. le Syndic** apporte quelques précisions. Une fois la publication faite sur Simap, chaque concurrent transmet les plans et maquettes. Il n'y a pas de plans de détail. Pour élaborer un projet, les bureaux d'architectes se basent sur un montant à disposition et appliquent les normes SIA. Lors du concours précédent, tout le monde s'était arrêté à 6.5 millions. Il s'agissait d'une mauvaise compréhension, car cela ne tenait compte que d'un CFC (n°2), alors qu'il y en a 9. Il faudra donc collaborer avec les membres professionnels pour savoir si on est dans le tir. Une fois le lauréat connu, il devra respecter le cadre budgétaire fixé par le CC. Cette procédure n'est donc pas forcément facile à assumer, mais elle est imposée par les marchés publics.

**M. Alibert** demande si le coût ne peut pas être un critère de sélection (plafond à ne pas dépasser).

**M. le Syndic** répond que ce n'est pas possible, mais le CC indiquera une limite, y sera attentif et appuiera dans ce sens. Mais cela n'aura pas beaucoup d'influence sur le rendu des projets.

**M. Menoud** demande si les membres de la commission seront mis au courant du cahier des charges.

**M. Blunsch**i répond par l'affirmative.

**M. Dick Perroud** demande si les membres professionnels ont été choisis ou imposés.

**M. Blunsch**i répond que le choix a été fait sur conseil de l'organisateur du concours, M. Page.

**M. Dick Perroud** estime que si on engage des professionnels, on peut aussi leur demander d'être raisonnables dans leurs options. Cela veut dire qu'il ne faut pas regarder uniquement l'aspect artistique, mais aussi l'aspect financier.

**M. Blunsch**i répond que le CC a choisi des professionnels qu'il suppose raisonnables.

**M. le Syndic** ajoute que MM Agustoni et Ruffieux ont déjà fonctionné dans le dernier concours. Le CC a expliqué aux membres du jury qu'il souhaitait cadrer l'aspect financier.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** clôt la discussion.

#### *5.1.2. Rapport de la Commission financière*

**Mme la Présidente** donne la parole à **M. Laurent Menoud**, Président de la commission financière (ci-après CF). La CF souhaite que le CC ait un but financier et une stratégie clairement définis, et ainsi recommande au CC de fixer un montant maximum pour l'enveloppe financière de ce projet. En référence aux articles 6 et 11 du règlement sur les marchés publics, la CF recommande au CC de veiller à la nomination d'une direction des travaux pertinente et d'assurer une bonne surveillance du déroulement du projet. La CF remercie finalement le CC de l'associer à la commission de bâtisse et informe que M. Sébastien Beaud sera son représentant.

**La CF donne son préavis favorable**

5.1.3. *Approbation du crédit d'investissement relatif au financement du mandat d'étude allant jusqu'au devis de soumission pour l'extension du bâtiment scolaire le Renard : Fr. 580'000.-*

**Mme la Présidente** soumet à l'approbation du CG ce crédit d'investissement.

**Au vote, ce dernier est accepté par 27 oui. Il y a 1 avis contraire.**

## **5.2. Approbation de la modification du budget d'investissements 2013**

5.2.1. *Rapport de la commission financière*

**Mme la Présidente** donne la parole à M. Menoud. La CF donne son préavis favorable.

5.2.2. *Approbation de la modification du budget d'investissements 2013*

**Mme la Présidente** soumet à l'approbation du CG la modification du budget d'investissements 2013.

**Au vote, cette dernière est acceptée par 27 voix. Il y a 1 avis contraire.**

## **6. Informations du Conseil communal**

**Mme la Présidente** donne la parole à **M. Pierre-Alain Perroud**, Conseiller communal. Ce dernier informe le CG que sur préavis favorable de la commission Valtraloc, le CC a décidé de réaliser une zone 30 km/h au centre du village. Cette décision a été transmise au Canton.

**M. Menoud** se réfère au projet d'extension du Renard et en conclut qu'il y aura un décalage dans le temps du projet Valtraloc. Il demande si le « trottoir » entre la Fin du Clos et le chemin des Jardins sera réfectionné.

**M. Perroud** répond par l'affirmative. Les travaux seront faits par l'édilité dès le retour des beaux jours.

**M. Menoud** demande si le travail sera fait également le long de l'ancien atelier.

**M. Perroud** répond que cela dépend de la vision locale qui sera effectuée : quel type de travaux et le coût y relatif.

**Mme la Présidente** donne ensuite la parole à **M. le Syndic**, afin qu'il donne la position du CC sur les **fusions de communes**. Ce dernier relève que l'enjeu est grand et complexe pour les communes de la Veveyse. Ce dossier est souvent pris de façon émotionnelle et selon les éléments qui peuvent nous paraître importants, par exemple en fonction du dicastère qui nous concerne. Cela empêche souvent de prendre du recul pour décider. Le but de la présentation est donc de reprendre en partie les éléments d'informations obtenus d'un spécialiste de l'Idheap lors d'une séance tripartite organisée par le CC en 2009 en présence de M. le Préfet. M. le Syndic rappelle également qu'en 2001 et en 2006 le CC avait décidé de relancer la discussion avec Granges et Bossonnens. C'est en 2009 que le CC avait été plus loin en invitant un conférencier pour parler du processus de fusion. L'année passée le CC a reçu le Préfet qui a posé des questions superficielles sur le fonctionnement de la commune, ceci afin de rendre un rapport sur les projets de fusions en Veveyse. Le rapport préfectoral a présenté 4 scénarios et a été envoyé au Conseil d'Etat. En novembre dernier lors de l'assemblée des communes de la Veveyse, le Préfet a lancé le pavé dans la mare en souhaitant une fusion des 9 communes du district. En janvier 2013, tous les CC du district ont été convoqués à une séance pour discuter ouvertement sur ce sujet.

**M. le Syndic** passe ensuite à la présentation du processus, non sans projeter les différents scénarios de fusions à l'aide des armoiries de chaque commune du district, y compris les possibilités extra-cantoniales. Ce processus doit permettre de répondre aux questions suivantes :

- y a-t-il une opportunité, un besoin de rapprochement ?
- Avec qui et sous quelle forme se rapprocher ?
- Quel aspect concret prendrait le rapprochement ?
- Comment réaliser le rapprochement ?

Trois phases devraient ainsi être suivies avant de concrétiser un rapprochement entre communes (les exemples donnés sont valables pour une fusion de 3 communes) : une analyse préliminaire (durée de 4 à 6 mois – coût entre Fr. 20'000.- et Fr. 25'000.-) ; une étude stratégique (durée d'environ 6 mois – coût entre Fr. 55'000.- et Fr. 65'000.-) et une étude opérationnelle (de 12 à 15 mois – coût entre Fr. 95'000.- et Fr. 150'000.-). De plus, avant de sonder la

population, le CC doit pouvoir l'informer sur les tenants et aboutissants de ce dossier.

Le CC estime également que connaître ce processus est nécessaire pour entamer la réflexion sur cet enjeu important. C'est pour cette raison qu'il juge la démarche entreprise en Veveyse comme trop rapide. Elle doit donc être reprise à l'inverse. Le CC est ainsi favorable pour entreprendre une analyse préliminaire pour autant qu'il y ait une volonté politique de toutes les communes du district. Si ce n'est pas le cas, le CC maintient alors le statu quo.

**M. Sébastien Beaud** demande si le Canton peut imposer une fusion.

**M. le Syndic** répond que la décision finale appartiendrait à la population. Le Canton pourrait toutefois imposer un vote.

**M. Vionnet** demande quel est l'intérêt à fusionner pour Attalens.

**M. le Syndic** répond que si le CC a suscité une discussion avec Granges et Bossonnens ces dernières années, c'est qu'il y a déjà des collaborations intercommunales qui alourdissent le système. Une étude préliminaire serait en tout cas plus rapide qu'avec la Verrerie ou Le Flon par exemple. Il n'y a toutefois pas de souhait de Bossonnens et de Granges pour fusionner avec Attalens. Le CC ne sait pas quel serait le gain d'une fusion avec d'autres communes. C'est pour cette raison qu'une analyse est nécessaire. Nous savons par contre que notre taux d'imposition est bas, que nous sommes bien dotés en infrastructures, qu'il y a du dynamisme et beaucoup de vie associative à Attalens. Une analyse nous permettrait donc d'y voir plus clair sur l'avenir de notre commune et la forme que pourrait prendre notre district.

**Mme Kenklies** demande s'il y a eu une discussion avec les communes vaudoises.

**M. le Syndic** répond qu'il y a eu une discussion formelle avec les deux communes de la Basse-Veveyse. Toutefois, les communes n'ont jamais été mises ensemble pour discuter des variantes du rapport préfectoral. Il n'y a pas eu non plus de discussion avec nos voisines vaudoises. Les exemples donnés avaient pour but de ramener le sujet dans le cadre de la réflexion des structures territoriales. On parle par exemple de structures scolaires intercantionales.

**M. Guillaume Savoy** relève qu'une fusion pourrait amener un gain démocratique, notamment par rapport aux associations de communes.

**M. le Syndic** estime que c'est relatif. Pour les pompiers par exemple, chaque législatif peut aussi refuser un budget. Mais c'est effectivement plus lourd. A l'inverse, si on imagine qu'un comité de gestion est mis en place et qu'il en réfère à un CC de 3 communes fusionnées qui serait au même nombre d'élus qu'actuellement (voire à 9), on confierait alors le pouvoir de décision à moins de personnes qu'actuellement.

**M. Menoud** relève que le bassin naturel est local, car pour lui il s'agit des communes du district. Parler de Jongny et d'Oron est plus théorique que pratique. Si le CC veut aller de l'avant, il faut le faire dans une logique de proximité. Il faut donc que le CC se positionne, car c'est lui qui pilote le projet.

**M. le Syndic** relève que le sujet est complexe et l'enjeu important. Le CC doit aussi pouvoir répondre aux citoyens qui se poseraient des questions concrètes. C'est pour cette raison que le CC demande qu'une analyse soit faite.

**M. Menoud** relève que l'Etat peut soutenir les communes, puisqu'il a suffisamment d'expérience en la matière.

**M. le Syndic** souligne que 3 personnes sont proposées en accompagnement pour le Canton. Il doute toutefois que le Canton ait les ressources pour suivre et accompagner les communes dans une telle procédure.

**M. Bernard** relève que cet accompagnement peut être tel que l'on pourrait quasiment donner l'impôt qui serait demandé en cas de fusion. Il estime également que la présentation faite relève d'un certain populisme en mettant en évidence des délais d'une certaine longueur et les coûts associés. Il trouve cela un peu simpliste.

**M. le Syndic** répond au problème du taux d'imposition. Il se demande comment le Canton peut calculer le taux d'imposition d'une grande commune, quand nous ne savons pas nous-mêmes ce qu'il sera dans trois ans.

**M. Bernard** répond que l'on parle ici de projection, tout comme on a présenté ce soir la projection du nombre d'enfants en 2017.

**M. Guillaume Savoy** estime qu'il est du devoir du CC et du CG d'informer la population. Mais aujourd'hui, si un citoyen demande où vont aller ses enfants à l'école, ne faut-il pas tenter d'approfondir la discussion et le thème « fusion » et « cercles scolaires » avec les communes voisines.

**M. le Syndic** répond qu'il y a déjà des discussions entre cercles scolaires.

**M. Conus** rappelle que Mme Garnier a confirmé qu'on pouvait forcer les communes à fusionner. Il estime donc que la question n'est pas comment ou avec qui, mais plutôt quand. L'Etat fait ce qu'il veut, sans tenir compte des collectivités locales, comme pour les hôpitaux. Suite à la séance avec le Préfet, le CC a-t-il eu l'impression qu'on pourrait nous forcer à fusionner.

**M. le Syndic** se demande s'il s'agit d'une réelle pression ou plutôt pour susciter la réflexion.

**M. Blunsch**i ajoute que l'Etat peut forcer les communes qui ne pourraient plus assumer et assurer leurs services. Ce n'est en tout cas pas le cas pour Attalens.

**M. Conus** souligne qu'il avait compris le message de Mme Garnier comme une sorte de menace.

**Mme Perroud** remarque que Maraçon est restée indépendante alors que les 10 autres communes de la région ont fusionné.

**M. Conus** ajoute que ce n'était pas lors d'une procédure forcée, mais dans le cadre d'une votation populaire.

**M. Grau** demande quelles sont les motivations du Canton pour forcer des fusions.

**M. le Syndic** relève que cela permettrait de simplifier le travail au niveau de l'administration cantonale. L'effet sur la péréquation financière pourrait être intéressant, par exemple pour des communes avec une moyenne d'âge plus élevée ou trop petites. Sachant que le Canton a plus de soucis financiers qu'auparavant, il serait étonnant qu'il demande aux communes de plus fusionner pour devoir plus leur donner. Finalement, et avec la mise en place de la nouvelle loi scolaire et le regroupement avec de plus petits cercles, les cercles scolaires risquent de devenir trop grands avec la nécessité de créer des écoles de quartiers et donc un service de proximité. Il n'est donc pas toujours facile de comprendre ces mécanismes, mais cela a le mérite de susciter la réflexion.

**Mme la Présidente** propose que le CC tienne le CG au courant de la suite du dossier.

**M. le Syndic** répond que ce sera déjà le cas lors de la prochaine séance, puisque toutes les communes doivent prendre position d'ici au 15 mars et que le Préfet devra rendre son rapport fin mars.

## **7. Divers**

**M. Haechler** informe le CG que le groupe OSE organise une Fête de la jeunesse de la Basse-Veveysse à Attalens le 14 septembre. Il s'agira de différentes activités sportives et culturelles animées par les sociétés locales. Cette fête s'adresse aux jeunes de la Basse-Veveysse entre 12 et 25 ans. Tous les bénévoles sont les bienvenus pour apporter de l'aide.

**M. Olivier Emonet**, au nom du groupe PDC, propose de créer une place de jeux à Attalens et s'exprime de la manière suivante : *« il ne reste plus beaucoup d'espace pour que les enfants se rencontrent et s'amuse dans la tranquillité. C'est pourquoi, nous avons envisagé une place de 27 m sur 10 m. Le terrain serait mis à disposition par la SICOOP et se situe en contrebas du bâtiment où se trouve la boucherie et la fleuriste. L'emplacement était réservé jusqu'alors au jardinage collectif des locataires de l'immeuble, actuellement en friche depuis quelques années. Ceci permettrait un échange entre les différentes générations par la proximité des immeubles construits prochainement pour les personnes à mobilité réduite (LSI). Nous demandons au Conseil communal de bien vouloir se pencher sur la proposition et éventuellement la soumettre à la prochaine séance du Conseil général. »*

**Mme Duflon** informe le CG que le 1<sup>er</sup> juin entre 11h00 et 17h00, la commission de l'énergie, une personne du groupe OSE et un représentant des commissions de l'énergie de Granges et de Bossonnens, organisent une journée autour des jardins.

**M. Menoud** demande si la commune a souffert de déprédations ces derniers temps et où en est le projet des caméras.

**M. Blunsch**i répond qu'il n'y a pas eu de nouveaux cas. Le CC finalise le retour d'offres avant analyse. M. Blunsch*i* profite aussi de l'occasion pour remercier le CG de la confiance témoignée avec l'octroi du crédit d'investissement. Il relève que 9 classes d'école ne constituent pas une petite affaire, puisqu'il s'agit presque d'un cercle scolaire. Il informe également le CG que les TBI ont été installés dans les classes et présente un film sur l'utilisation de ces tableaux.



**M. Gabriel** précise qu'il n'a pas voté ce soir contre la construction de salles de classes, mais plutôt contre le budget relatif à l'étude qu'il estime trop important.

**Mme la Présidente** annonce la prochaine sortie du CG le 12 avril 2013 et demande qu'on lui retourne les inscriptions d'ici au 20 mars.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** clôt le dernier point de l'ordre du jour et invite les participants à partager le verre de l'amitié. Elle lève la séance à 21h50.

**Le Secrétaire :**

**Alexandre Tangerini**



**La Présidente :**

**Denise Karlen**



